

Vêtement de travail / habillement

Par Dark scotch, le 13/03/2019 à 20:22

Bonjour,

Une tenue est exigé par l'employeur et fournit par celui-ci, hors depuis 1 ans d'embauche, je n'ai toujours pas mes tenues, ni de compensation financière pour nettoyer/acheter les tenues. Est-ce que j'ai un recours possible pour avoir mes tenues? Est-ce que c'est un motif pour arrêter de travailler?

Les horraires de travail sont affiché sur le murs, hors dans les horraires, il y a un temps définis pour s'habillé mais pas pour se déshabille, est-ce que c'est normal? Le temps est fixé à 5min, est-ce qu'il y a un minium de temps? L'habillage est sur le temps de travail donc pas de contre-partie financière mais le déshabilage se fait sur notre temps perso.

Merci.